



SESSION PLENIERE DES 21 ET 22 MARS 2022
FEUILLE DE ROUTE DU CESER

Le CESER a débattu et adopté une feuille de route, pour aboutir à une modification du règlement intérieur d'ici à la fin 2023. Il s'agit de revoir le fonctionnement de l'assemblée.

Cette feuille de route laisse ouvertes un certain nombre de questions, mais porte le risque d'une reprise en main du travail de l'assemblée par le bureau du CESER.

La méthode de travail proposée ne convenant pas à la CGT, nous avons voté contre la feuille de route.

LA FEUILLE DE ROUTE

.La feuille de route pose des questionnements sur :

- les orientations stratégiques du CESER, pour la définition d'un fil rouge concernant les travaux du CESER sur le temps long,
- l'organisation du CESER, le périmètre des commissions, leur composition, la transcription du consensus et du dissensus, la place de la parole citoyenne, les travaux transversaux.

Elle définit une méthode de travail à partir de groupes de travaux de taille restreints, chargés d'élaborer des propositions de fonctionnement.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

Disons le d'entrée, **la CGT est favorable à ce que le CESER réfléchisse aux évolutions de son fonctionnement.** Le débat sur la feuille de route n'est pas, contrairement à ce qu'on a entendu, entre ceux qui voudraient aller de l'avant et ceux qui seraient des réactionnaires rétifs à toute évolution.

Ainsi, trop souvent, et même de plus en plus souvent, **notre travail est réalisé dans l'urgence**, avec des commissions ajoutées à la dernière minute, ce qui complique sérieusement la participation des salariés en activité. En effet, si dans les textes, la participation aux réunions du CESER s'impose à l'employeur, ce n'est souvent pas le cas dans la réalité. La multiplication des groupes de travail, justifiés par l'urgence, ne permet pas une participation optimale de l'ensemble des conseillers. On retrouve au CESER la course à l'urgence et la verticalité centralisée et descendante que trop de salariés vivent dans leurs entreprises.

De plus, **les interventions en séance publique ne sont pas publiées**, contrairement aux usages dans d'autres CESER ou au CESE, alors que ces interventions constituent des éléments clés de compréhension des éléments de

débats qui traversent la société civile organisée. La CGT considère que ce devrait être le cas, et au cas d'espèce dès aujourd'hui du fait de l'importance de notre débat actuel pour l'avenir de notre assemblée.

Une réflexion doit être menée sur la **visibilité à renforcer des femmes et des diversités**, la CGT rappelle que le CESER a voté en 2017 un rapport sur l'égalité femmes hommes, comportant des préconisations d'évolution de son fonctionnement, et qu'il ne se les est jamais appliquées.

La **place du collège 4** peut aussi être interrogée, puisque ses membres ne représentent ici aucune structure, elles et ils sont nommés par décision du Préfet.

Les **méthodes de travail « agiles »**, en sous-groupe, via des post-it, limitent les débats entre organisations, et conduisent à gommer les expressions divergentes. La CGT est très réservée sur leur généralisation.

Ce ne sont là que quelques pistes parmi celles que la CGT pourra évoquer lors des prochains débats.

La CGT n'est pas opposée à la démocratie participative, porteuse d'une parole citoyenne, à côté, mais pas en remplacement de la démocratie représentative, que constitue le CESER. La CGT considère que les votations citoyennes, les pétitions, les manifestations, sont des éléments constitutifs de la démocratie.

La note soumise à notre vote a gommé les éléments les plus problématiques qui figuraient dans le document qui aurait dû être présenté en décembre dernier. Ou plutôt, **elle les a mis sous le tapis**.

La CGT réaffirme donc qu'elle sera vigilante à l'indépendance du CESER vis à vis du Conseil Régional : le CESER doit être un laboratoire d'idée, émettre des conseils, des préconisations, des critiques, positives ou négatives sur l'action du Conseil Régional. Il doit travailler sur les sujets qu'il souhaite, que cela plaise ou non aux élus. Faute de quoi il deviendra une institution « croupion » à la remorque du Conseil Régional, et perdra effectivement sa légitimité.

De même, la CGT réaffirme qu'elle souhaite l'inscription des conseillers et conseillères aux commissions qu'ils souhaitent, en tant que titulaires et qu'informés, sans limite, comme actuellement. Il en va de la richesse de nos travaux,

La CGT est pour le syndicalisme rassemblée, elle travaille avec les autres organisations quel que soit leur collège, sur la base de ses propositions, sans se soumettre. Elle s'oppose à la désignation de présidents de collèges. **Les organisations syndicales ici présentes ont des positions plurielles, voire différentes, elles doivent pouvoir les exprimer en toute indépendance sans soumission à une majorité de collège.**

La CGT s'oppose également à la mainmise du bureau sur les travaux des commissions du CESER. Elles doivent pouvoir travailler au choix de leurs sujets, sans être corsetées par un fil rouge qui se révèle inapplicable dans les faits, sauf à ce que ce dernier soit flou et fourre tout, à l'image de la prospective à 2050.

La CGT s'interroge surtout sur la méthode de travail adoptée. Le séminaire de la rentrée prochaine, sera préparé par un groupe de travail de 6 conseillers qui n'avaient originellement pas été désignées pour cela. Or ce séminaire sera stratégique, il conduira à préparer les orientations futures pour l'organisation du CESER. La CGT aurait souhaité que la préparation du séminaire soit ouverte aux membres du bureau qui souhaitent s'y investir. Elle regrette fortement cette décision, même si elle se réjouit du droit de regard qui sera donné au bureau sur l'avancement de cette préparation.

Le groupe de travail qui sera ensuite chargé de l'élaboration de propositions pour l'évolution du CESER sera composé de 12 membres. Là aussi, la CGT portait l'idée de 18 membres, pour permettre une large représentation des organisations du CESER. **Le travail sera réalisé par quelques-uns, quant à l'assemblée, elle sera selon les termes de la note, uniquement informée jusqu'au vote final fin 2023.**

C'est pourquoi, après réflexions, et comme elle l'a fait lors du bureau, et tout en restant disponible pour travailler aux évolutions du CESER, la CGT votera contre la feuille de route.

Dans son intervention, FO annonce voter contre la feuille de route. Elle regrette notamment le manque d'indépendance vis-à-vis du Conseil Régional.

VOTES : La feuille de route a été adoptée par 61 pour, 11 contre et 7 abstention.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21